

KUA, LA FORET CLASSEE OU L'HOPITAL DE REFERENCE PUBLIQUE ? UN BIAIS AU PRISME DE LA DYNAMIQUE PERI-URBAINE A BOBO-DIOULASSO

SOMA Assonsi

Département de Géographie

Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou

RESUME

Le présent article sur le projet de construction d'un hôpital dans la forêt classée de Kua située dans la périphérie est de la ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, se penche sur la problématique de la planification urbaine notamment la prise en compte de la relation infrastructure/nature. La polémique suscitée suite à l'initiative du projet qui a rencontré la réticence voire l'opposition de certains acteurs au sein du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile et des populations, amène à s'interroger effectivement sur les enjeux connexes.

À travers une approche exploratoire axée sur une revue de littérature, la collecte des données primaires à partir d'enquêtes par questionnaire, des entretiens individuels et des observations de terrain, l'étude a pour objectif principal d'analyser la perception et la position des différents acteurs vis-à-vis du projet : préserver la forêt ou y construire l'hôpital ? Aussi vise-t-elle à analyser sa cohérence avec la réglementation en vigueur en matière de déclassement des forêts et les instruments de planification spatiale dont dispose la ville.

Il ressort de l'étude que non seulement, les textes et les instruments existant sont incohérents, mais aussi, la conduite du projet n'a pas été participative, d'où la polémique et l'opposition de certaines personnes à sa réalisation.

Mais, au regard des dispositions réglementaires relatives au déclassement d'une aire protégée, il est possible de construire l'hôpital dans la forêt de Kua pour peu que ces conditions soient respectées, dans une vision de mixité fonctionnelle des forêts péri-urbaines de façon générale.

Mots clés : péri-urbanisation, planification urbaine, hôpital/forêt, polémique/opposition, Bobo-Dioulasso

ABSTRACT

Kua, the classified forest or the public reference hospital ? A bias through the prism of peri-urban dynamics in Bobo-Dioulasso

The present article on the project to build a hospital in the classified forest of Kua, located in the eastern periphery of the city of Bobo-Dioulasso in Burkina Faso, looks at the problems of urban planning, in particular the relationship between infrastructure and nature. The controversy that arose following the initiative of the project, which met with the reluctance or even opposition of certain actors within the Government, political parties, civil society and the population, has led to questions about the related issues.

Through a socio-spatialist approach based on a literature review, primary data collection from questionnaire surveys, individual interviews and field observations, the main objective of the study is to analyse the perception and position of the different actors opposite to the project : preserve the forest or build the hospital there ? It also aims to analyse its consistency with the regulations in force regarding the decommissioning of forests and the spatial planning instruments available to the city.

The study shows that not only are the existing texts and instruments incoherent, but also that the project was not carried out in a participatory manner, hence the controversy and opposition of some people to its implementation.

However, in view of the regulatory provisions relating to the downgrading of a protected area, it is possible to build the hospital in the Kua forest provided that these conditions are respected, in a vision of functional mixing of peri-urban forests in general.

Keywords: *peri-urbanisation, urban planning, hospital/forest, polemic/opposition, Bobo-Dioulasso*

INTRODUCTION

Deuxième ville du Burkina Faso, Bobo-Dioulasso constitue la capitale économique du pays, le chef-lieu de la province du Houet et de la région des Hauts-Bassins. Située au sud-ouest du pays à 360 km de la capitale Ouagadougou, la ville de Bobo-Dioulasso a connu une urbanisation marquée dès les années 1960 par le croît naturel, la migration des populations à la recherche d'emplois dans les unités industrielles. En 2019, elle s'étend sur environ 27 000 ha et abrite une population de 903 887 habitants selon les résultats du 5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 2019). Le péri-urbain de la ville est une zone riche en biodiversité. On y compte quatre principales forêts péri-urbaines qui sont les forêts classées de Dindéresso (8 500 ha) au nord-ouest, de Kuinina (2 150 ha) au sud, de Kou (117 ha) à l'ouest et de Kua (350 ha) à l'est de la ville (MUH, 2014, p. 24). Ces forêts péri-urbaines sont considérées comme le « poumon vert » de la ville (Dellier J., 2017, p. 235). En effet, elles jouent un rôle essentiel pour la santé des populations par l'amélioration de la qualité de l'air, la diminution de la prévalence de certaines maladies, le prélèvement de souches pour la médecine traditionnelle, etc.

Cependant, dans un contexte où les pouvoirs politiques manquent souvent de moyens pour répondre à tous les enjeux posés par la ville et que les priorités sont données au développement des infrastructures socio-économiques ainsi qu'à la construction de logements, les préoccupations environnementales sont souvent relayées au second rang (Metzger P. et Couret D., 2002, Ngur-Ikone J. K., 2010, Polorigni B. et *al.*, 2015 cités par Deronzier M., 2017, p. 1). La végétation en ville est en effet souvent peu valorisée et souffre d'un manque de moyens financiers et d'investissement de la part des autorités administratives (Dakissaga W., 2006, Ngur-Ikone J. K., 2010, Nassa D. D. A., 2010, Robineau O., 2013, Polorigni B. et *al.*, 2015) cités par Deronzier M. (2017, p. 1).

Cette situation met en péril la survie de ces forêts péri-urbaines. Le cas de la forêt classée de Kua à la périphérie est de la ville de Bobo-Dioulasso en est un exemple : construire un hôpital de référence ou préserver la forêt classée ? La question a suscité depuis le début de l'année 2019 une vive polémique politico-institutionnelle, sociale, environnementale et urbanistique au plan national au-delà de l'échelle communale. En cause, il s'agit du projet de construction d'un centre hospitalier universitaire au cœur de la forêt classée de Kua.

Si tous les acteurs sont unanimes sur le caractère salubre de l'initiative du projet destiné à améliorer l'accès aux soins, le choix de la forêt classée pour l'implantation de l'hôpital de référence, dans un pays qui perd chaque année 4 % de son massif forestier, pose des réticences. Aussi, la décision unilatérale du Conseil municipal de Bobo-Dioulasso, de déclasser 16 ha de la forêt, au mépris

de la procédure en la matière et des orientations des instruments de planification spatiale¹, a conduit à fédérer la position des opposants au projet. En effet, les considérations en faveur de la protection de la nature ont vite fait de se manifester sans pour autant comprendre ou mettre en avant la définition d'une forêt classée et surtout les notions de classement et de déclassement.

D'emblée, une analyse croisée du positionnement des partisans et des opposants au projet de construction de l'hôpital dans la forêt de Kua suscite des interrogations. En effet, l'implantation des infrastructures socio-économiques notamment le projet de construction du nouvel hôpital de référence est-elle en phase avec les instruments de planification spatiale de la ville de Bobo-Dioulasso ? Les textes règlementaires pour la gestion des forêts classées au Burkina Faso sont-ils connus et respectés ? Quels sont les enjeux du projet de construction de l'hôpital dans la forêt classée de Kua ? Une mixité fonctionnelle de la forêt est-elle envisageable ?

La problématique de l'étude consacrée à l'analyse des positions des acteurs par rapport au projet de construction d'un hôpital de référence dans la forêt de Kua dans la ville de Bobo-Dioulasso, s'inscrit dans la mouvance des études sur la relation société urbaine/milieu naturel à travers la relation ville/forêt. L'étude cherche à cerner la problématique de la place de la forêt péri-urbaine dans la ville et la satisfaction d'un besoin social de la population en service de santé.

Le principal postulat de la réflexion est que la démarche du projet n'est pas en conformité avec les textes législatifs et règlementaires en vigueur en matière d'aménagement du territoire, de déclassement des forêts ainsi qu'avec les instruments de planification spatiale dont dispose la ville à savoir le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et le Plan d'Occupation des Sols.

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses au questionnement, l'analyse s'articule autour des points suivants : Cadre géographique et méthode d'analyse (1), Résultats de l'étude (2), Analyse et discussion (3).

¹ Il s'agit du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et du Plan d'Occupation des Sols (POS) adoptés respectivement en 2014 et en 2017 par le Conseil des Ministres et le Conseil municipal de Bobo-Dioulasso

1. CADRE GEOGRAPHIQUE ET METHODE D'ANALYSE

1.1. Milieu d'étude

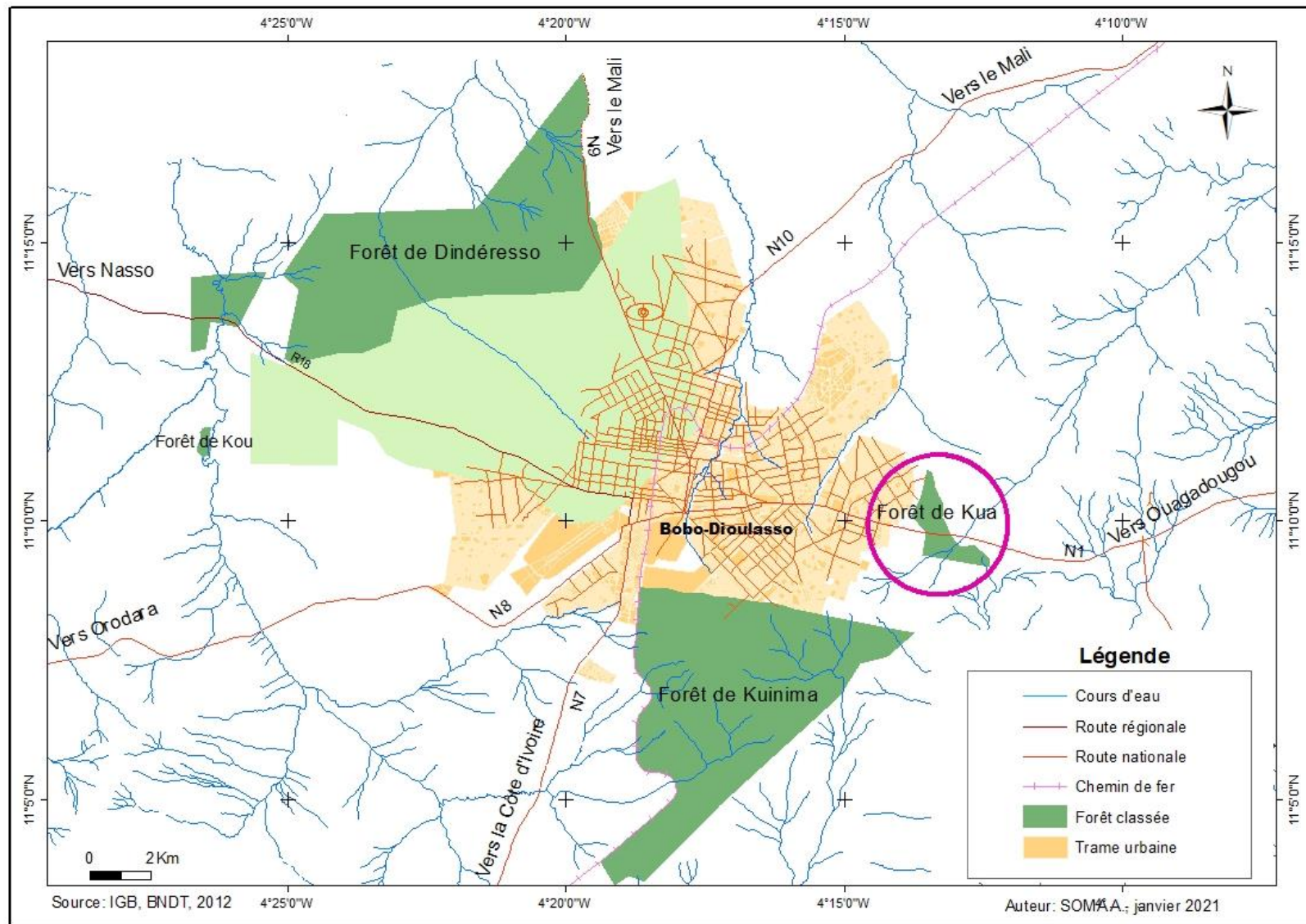
La forêt de Kua est située dans l'arrondissement 4 de la commune de Bobo-Dioulasso à la périphérie est de la ville (environ 15 km) de part et d'autre de la route nationale n°1 (RN1) menant à Ouagadougou, la capitale du pays.

Située sur une zone de captation d'eau souterraine qui couvre toute la région des Hauts-Bassins et celle de la région de la Boucle du Mouhoun (sur 45 000 km²), elle s'est développée naturellement dans un des aquifères du bassin sédimentaire de Taoudéni (Yaméogo T. J., 2012, p. 11).

Les limites de la forêt sont matérialisées par un talus de grès qui est le prolongement est et nord de la falaise de Banfora qui forme une sorte de mur dont le franchissement a été possible grâce à un remblai dessinant une pente sur la route RN1. Au-delà de ce talus, commence la vaste zone de socle cristallin contenant des aquifères discontinus de fissures à débits faibles (80 % du territoire) mais visibles à travers les affleurements de granite faisant l'objet d'exploitation artisanale actuellement.

D'une superficie estimée à 350 hectares, elle fait partie des 15 forêts classées que compte la région des Hauts-Bassins (Mouvement Ecologique du Burkina, MEcB, 2009, p. 2). Sur le territoire communal de Bobo-Dioulasso, la forêt de Kua se classe en troisième position, en termes de superficie, sur les quatre forêts classées situées à proximité de la ville (MUH, 2014, p. 24). La carte suivante présente la situation géographique de ces forêts classées dans la commune et la zone d'étude.

Carte n°1 : Localisation des forêts classées péri-urbaines de Bobo-Dioulasso



La forêt de Kua a été classée par arrêté n°891/SE du 27 avril 1936 par le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française, au même titre que les forêts de Kuinima et de Dindéresso. L'objectif était de préserver les sources d'eau de la sous-région et d'en faire une réserve de bois pour la construction et le fonctionnement du chemin de fer reliant Ouagadougou à Abidjan. L'une des conséquences de ce classement fût le déguerpissement des agriculteurs *bobo* qui cultivaient dans cette forêt (Deronzier M., 2017, p. 16).

À son classement, le peuplement végétal était constitué par une savane arborée assez diversifiée représentant 46,5 % du couvert végétal (Yaméogo T. J., 2012, p. 63). Selon Noula K. (2006) cité par MUH (2014, p. 27), les espèces les plus abondantes étaient *Isobertia doka*, *Uapaca togoensis*, *Detarium microcarpum*, *Combretum sp*, *Daniellia oliveri*, *Vitellaria paradoxa*. En 2006, un inventaire a permis de dénombrer les espèces suivantes : *Vitellaria paradoxa* (19,24 %), *Combretum sp* en régénération (7,92 %), *Daniellia oliveri* (1,19 %), *Detarium microcarpum* (0,53 %), *Isobertia doka* en régénération (0,99 %), *Parkia biglobosa* (4,48 %), *Diospyros mespiliformis* (0,66 %), *Prosopis africana* (0,53 %), *Lannea sp* (0,53 %), *Annona senegalensis* (0,13 %). En 2010, les résultats des relevés réalisés par le service régional de l'environnement des Hauts-Bassins donnent pour les espèces concernées : *Vitellaria paradoxa* (6,91 %), *Combretum sp* ; (2,11 %), *Detarium microcarpum* (0,77 %) en régénération, et *Daniellia oliveri* (0,38 %), *Annona senegalensis* (3,84 %), *Prosopis africana* (0,77 %), *Entada africana* (0,38 %), *Diospyros mespiliformis* (0,19 %) et *Parkia biglobosa* (0,19 %), (MUH, 2014, p. 27). On note donc une disparition significative de la plupart des espèces végétales entre 2006 et 2010.

De nos jours, selon le service régional de l'environnement des Hauts-Bassins (2020), la forêt de Kua compte des espèces exotiques reboisées telles que *Gmelina arborea*, *Tectona grandis*, *Eucalyptus camaldulensis*, *Senna siamea*, *Azadirachta indica*, *Anacardium occidentale*. Il y existe également des plantations de *Mangifera indica*.

La planche photographique suivante présente une vue partielle de la forêt.

Planche photographique : Vue partielle de la forêt de Kua



Source : Cliché DREP/Hauts-Bassins, mai 2019

1.2. Méthode d'analyse

Pour apporter des éléments de réponses au questionnement, la démarche méthodologique est axée, d'une part sur une approche exploratoire et d'autre part, sur des enquêtes et des entrevues. Elle a consisté en une revue de littérature, une capitalisation des échanges issus des ateliers portant sur la question et des visites de terrain. La revue de littérature s'est focalisée sur les textes législatifs et réglementaires de l'aménagement du territoire et de la gestion des forêts au Burkina Faso, les instruments de planification spatiale dont dispose la ville de Bobo-Dioulasso, les ouvrages scientifiques et les rapports traitant de la problématique de la relation ville/nature. La capitalisation des échanges issus des entrevues et des enquêtes a consisté à croiser les différents points de vue des acteurs afin d'en faire une analyse sur les différentes perceptions et de porter un « jugement » scientifique sur la réalisation du projet de construction de l'hôpital.

Ainsi, un questionnaire a été administré auprès de vingt (20) personnes riveraines de la forêt, choisis de façon aléatoire. Il s'est agi de recueillir leur perception sur la construction de l'hôpital dans la forêt et les liens séculaires qu'elles ont avec cette forêt.

Par ailleurs, douze (12) entretiens individuels avec des personnes ressources ont été réalisés à travers des guides d'entretien pour approfondir les aspects institutionnels et réglementaires du projet. Il s'agit de deux (02) membres de partis politiques (un du pouvoir et un de l'opposition), trois (03) spécialistes en environnement, trois urbanistes (pour cerner la prise en compte de la foresterie dans le plan d'urbanisme et les enjeux du projet de construction de l'hôpital dans la forêt), deux (02) personnes représentant les organisations de la société civile (pour l'appréciation de leur perception du projet), deux (02)

agents des services techniques municipaux de la ville (pour apprécier la gestion urbaine et de la forêt de Kua en particulier).

Les différentes données collectes ont été dépouillées manuellement. Leur traitement statistique a été fait sous Excel 2016 pour structurer les données. Le logiciel ArcGIS 10.4 a été utilisé pour la cartographie thématique notamment la présentation de la zone d'étude.

2. RESULTATS DE L'ETUDE

2.1. Place de la forêt de Kua dans la dynamique péri-urbaine de Bobo-Dioulasso

La forêt classée de Kua revêt une importance capitale pour la commune de Bobo-Dioulasso, voire pour toute la région. En effet, elle abrite cinq (05) sources d'eau naturelles et intarissables qui constituent la deuxième plus grande réserve d'eau de l'Afrique de l'Ouest après le Fouta Djallon qui s'étend sur 1,5 millions de km² (MEcB, 2019, p. 6). Aussi est-elle reconnue avec les autres forêts classées de la commune comme périmètre de protection des ressources en eau potable de la ville de Bobo-Dioulasso (Yaméogo T. J., 2012, p. 11). Elle constitue un lieu de biodiversité (animale comme végétale), de captation d'eau de source, de séquestration du carbone produit par la ville (donc de résilience aux impacts des changements climatiques), de refuge de mammifères, d'oiseaux, de grands reptiles et de lieu d'activités culturelles et coutumières, etc.

Toutefois, malgré son classement, la forêt est de nos jours menacée par la dynamique de la péri-urbanisation de l'agglomération bobolaise. En effet, après l'Indépendance du pays en 1960, alors que la ville comptait 54 260 habitants, on assiste à une urbanisation fulgurante jusque-là. Les lotissements massifs en périphéries ont fait perdre la majorité des terres aux habitants des quartiers autochtones et dont les plus démunis (agriculteurs pour la plupart) ont été contraints de se retirer dans les zones protégées pour continuer à cultiver (Deronzier M., 2017, p. 64). L'agglomération qui s'étale sur une superficie de 159 572 ha est constituée de 33 secteurs et de 36 villages et abrite une population de 903 887 habitants selon les résultats du 5^e Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 2019). De nos jours, elle a presque atteint les contraintes spatiales naturelles qui encadrent son étalement : les falaises du sud-est, le front amont du bassin du Kou et la forêt classée de Kuinima au sud et à l'ouest, les zones de maraîchage et de verger au nord et au sud, la forêt classée de Kua à l'est, la forêt classée de Dindéresso à l'ouest (MUH, 2014, p. 40). Les zones plates ou les moins accidentées, les moins marécageuses sont alors les cibles privilégiées du front d'urbanisation. Par ailleurs, l'État et la municipalité de Bobo-Dioulasso font face à une contrainte énorme en termes de disponibilité d'espaces pour l'implantation des infrastructures socio-économiques. Déjà, en 2007, les études menées par la

Direction des forêts ont estimé pour la forêt de Kua un niveau de dégradation de 87 % (Direction des forêts, 2017, p. 20) du fait de son exploitation pour le ravitaillement de la ville de Bobo-Dioulasso en bois-énergie, en charbon de bois ou en bois de service.

Ainsi, la forêt de Kua, comme les autres forêts, est exposée aux enjeux liés à la péri-urbanisation et à la pression anthropique notamment la prolifération de l'habitat spontané, l'exploitation agricole, l'exploitation des carrières de granite et de grès, le pacage du bétail, la coupe du bois vert et du bois-énergie, le braconnage et l'implantation des infrastructures urbaines.

2.2. Construction d'un centre de santé dans la forêt classée de Kua : entre territorialité et urbanité

La commune de Bobo-Dioulasso dispose d'infrastructures sanitaires diversifiées réparties sur l'ensemble de son territoire. Selon le MUH, on y dénombrait 180 infrastructures de santé en 2014.

Le principal centre sanitaire est le Centre Hospitalier Universitaire Souro Sanou créé en 1920 dans le centre-ville de Bobo-Dioulasso (Sanou M., 1990, p. 59). Il existe aussi les centres médicaux avec antenne chirurgicale dans les districts de Do et de Dafra. On note également la présence de quatorze Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) urbains et plus d'une cinquantaine de cabinets de soins infirmiers privés. Dans les villages, on compte 14 CSPS (MUH, 2014, p. 114).

Si l'accès aux services de santé est acceptable dans son ensemble, il y a des disparités selon le milieu de résidence, l'accessibilité géographique, le groupe socioprofessionnel et les capacités financières des populations. En 2014, il est ressorti dans la région des Hauts-Bassins, qu'à peine 68,41 % de la population parcourent moins de 5 kilomètres pour accéder à une formation sanitaire et 83,45 % moins de 10 km. Dans la commune de Bobo-Dioulasso, les chiffres révélaient 96,61 % pour le district sanitaire de Dafra et 86,25 % pour celui de Do pour une distance de 10 km. De plus, les ratios population/centre de santé (9 624 pour un centre de santé et de promotion sociale) et population/médecin (14 404 habitants pour un médecin) s'affichent en dessous des normes nationales qui sont respectivement de l'ordre d'un CSPS pour 5000 habitants et d'un médecin pour 10 000 habitants (Ministère de la santé, 2018, p. 3-4).

Par ailleurs, le Centre Hospitalier Universitaire Souro Sanou, qui est un hôpital national de troisième niveau au Burkina Faso, constitue le centre de référence des régions sanitaires des Hauts Bassins, des Cascades, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest. Cependant, sa capacité d'accueil est dépassée au regard de la taille de la population de son aire sanitaire. Une telle situation

interpelle le planificateur à proposer l'implantation d'une nouvelle infrastructure de santé moderne et de plus grande capacité d'accueil.

Ainsi, en 2018, suite à une prospection des lieux, le site de la forêt de Kua a été choisi, soit une superficie de 16 ha sur les 350 qui forment la forêt. Ce choix a conquis la préférence des promoteurs en raison de l'accessibilité du site, son potentiel hydrologique et du coût relativement supportable pour l'indemnisation des personnes affectées par le projet. Et ce choix a été entériné auparavant par le Conseil municipal de la commune de Bobo-Dioulasso, en 2019, en déclassant 16 ha de la forêt de Kua pour la construction du CHU. Aussi, a-t-il procédé au bornage de la zone. Une telle décision n'a pas manqué de créer la polémique non seulement sur la territorialité du projet ainsi que sur la procédure du déclassement. En effet, plusieurs acteurs se sont prononcés activement ou passivement sur les impacts du projet sur la forêt de Kua, chacun avançant ses arguments.

Selon les autorités municipales et étatiques, le site de Kua est le plus propice pour abriter le nouvel hôpital. La première autorité du Ministère en charge des affaires étrangères cité par Diallo A. (2019, p. 3) arguait en ces termes : « J'étais dans cette forêt qui n'existe pas. J'ai marché d'un bout à l'autre du site retenu soit 400 m de part et d'autre, je n'ai pas vu de forêt. C'est un terrain parsemé de quelques arbres et qui est en réalité un champ de culture au vu des sillons tracés sur le sol. La partie qui ressemble à une forêt et où coule une sorte de marigot est assez éloignée, exactement comme le site de l'hôpital Yalgado, à Ouagadougou, avec une forêt en face traversée par un canal ou une source d'eau ».

Ces propos émanant d'une autorité de l'État ont suscité de nombreuses réactions. Ainsi, des militants du Service des Eaux et Forêts, ont en signe de contestation, déterré les bornes délimitant les 16 hectares et y ont planté des arbres de façon symbolique. Aussi a-t-on assisté à une profusion d'organisations et de mouvements spontanés pour défendre la forêt de Kua. C'est le cas du Mouvement Écologique du Burkina (MEcB) qui aurait récolté plus de 10 000 signatures en une semaine. On peut citer aussi le Groupe de recherche-action du Burkina sur la gouvernance forestière (GAGF) qui a réagi en ces termes : « Il ne faut pas toucher à cette forêt ! Nous subissons déjà de plein fouet le changement climatique. Ce n'est pas possible qu'une forêt classée soit considérée comme le meilleur endroit pour construire un hôpital ». 95 % des personnes enquêtées ont également exprimé leur désaccord pour la réalisation du projet dans la forêt classée de Kua. Les raisons avancées sont entre autres la préservation de la nature, la sauvegarde de la forêt qui serait un lieu sacré pour la communauté *bobo* (peuple autochtone) et de prélèvement de plantes et racines médicinales traditionnelles.

Une première analyse croisée des réactions laisse entrevoir beaucoup d'insuffisances en matière de gouvernance et de planification spatiale ; ce qui pose la problématique de la territorialité et de l'urbanité des projets de développement initiés au profit des populations.

2.3. Les enjeux multifacettes du biais politique et péri-urbain du projet

Quand les acteurs politiques, communautaires et sociaux défendent ou condamnent le projet de construction de l'hôpital dans la forêt de Kua, il faut forcément s'attendre à des enjeux multifacettes. Au regard des contradictions dans les positionnements des acteurs, les enjeux majeurs sont d'ordre politico-institutionnel, social, environnemental et urbanistique.

2.3.1. Les enjeux politico-institutionnels

Le projet de construction de l'hôpital de référence dans la forêt de Kua engage plusieurs départements ministériels et la commune de Bobo-Dioulasso, collectivité territoriale bénéficiaire, aux rôles différents. Les principaux départements sont les ministères en charge de la santé, de l'urbanisme, de l'environnement, des finances et de l'aménagement du territoire.

Suivant leurs attributions, le ministère de la santé est le porteur du projet. Mais tenant compte des textes législatifs et réglementaires en matière d'aménagement du territoire et de gestion forestière, l'initiative et la faisabilité du projet devraient être partagées par les structures concernées notamment les ministères de l'urbanisme, de l'environnement, des finances et de l'aménagement du territoire. La situation laisse entrevoir que la démarche n'a pas été participative au sommet du Gouvernement. En effet, il a manqué une concertation et une synergie d'actions entre les départements ministériels ; ce qui explique la confusion autour de la réalisation du projet. Le MEcB souligne dans son rapport que suite aux échanges avec le Service des Eaux et Forêts de la région des Hauts-Bassins, il a été relevé qu'il n'a été ni associé, ni consulté par les décideurs en vue de les éclairer du moment où le projet concerne une partie d'une forêt classée. D'où la réplique un peu austère de T. M., agent des eaux et forêts interrogé suite au propos du ministre chargé des affaires étrangères : « Le ministre A. B. n'est pas un spécialiste en matière d'environnement. Il est le ministre des affaires étrangères et on sait qu'il est journaliste de formation, donc c'est un point de vue qu'il a donné et on peut comprendre son point de vue, n'étant pas spécialiste du domaine ». Aussi C. S. clame-t-il : « lorsqu'on veut prendre une décision d'envergure, on ne la prend pas sur les avis personnels, on la prend sur des points de vue objectifs qui doivent être fondés sur des éléments scientifiques, des éléments techniques ».

Par ailleurs, cette confusion a vite laissé la place à des interprétations à connotation politique du projet entre le parti majoritaire et l'opposition. Selon l'opposition, le projet de construction de l'hôpital de référence dans la forêt de Kua est plus opportuniste qu'une volonté de l'État de satisfaire les besoins réels de services de santé des populations bobolaises. Ainsi, elle est contre le déclassement d'une partie de la forêt pour un quelconque projet.

2.3.2. Les enjeux sociaux et communautaires

Les contradictions politico-institutionnelles ont suscité des enjeux au plan social et communautaire. En effet, on a assisté à une recrudescence de la fronde sociale et associative et un mépris vis-à-vis de l'autorité. Les remous sociaux ont fusé de toutes parts avec parfois des tons très sévères dans les réseaux sociaux et dans les rues de la ville de Bobo-Dioulasso. Ces quelques propos recueillis en sont illustratifs :

« Le dossier du déclassement de la forêt de Kua ne suit pas la législation et les autorités s'entêtent à poursuivre et ensuite elles s'étonnent que les gens ne respectent pas les lois. Si l'autorité donne l'exemple de non-respect de la loi, ne soyons pas étonnés de la suite », a mentionné une citoyenne sur lefaso.net (2019).

Analysant les propos de l'autorité municipale de Bobo-Dioulasso qui disait : « Nous avons reçu le soutien de l'ensemble des personnes ressources à qui nous avons rendu visite pour la construction de l'hôpital dans la forêt classée de Kua », un autre citoyen rétorque que « l'autorité ne savait malheureusement pas que de toutes ces personnes auxquelles elle a rendu visite, aucune n'est concernée par le déclassement de cette forêt. Elle s'est vraiment trompée d'interlocuteur, sauf si elle voulait le sensationnel dans la dentelle politique ». Aussi mentionne-t-il que les autorités municipales auraient rassuré le public burkinabè si elles disaient : « Nous avons visité tous les textes en la matière et nous avons une assurance juridique pour déclasser cette forêt ». Concernant les propos du Ministre des affaires étrangères, le même citoyen réplique en ces termes : « Monsieur le Ministre, un petit conseil : prenez toujours la peine de vous faire briefier sur les sujets que vous ignorez avant de parler. Si dans votre sortie à Kua, vous vous étiez fait accompagner par les forestiers de la Direction Régionale des Hauts-Bassins en charge de l'environnement, non seulement vous n'auriez pas étalé votre ignorance au grand jour, mais vous seriez édifié une fois pour toute sur cette question de forêt classée ».

Par ailleurs, la polémique a engendré des marches, des signatures de pétition, des conférences de presse, etc. pour dire non au projet, sans pour autant se fonder sur des bases juridiques en matière de classement et de déclassement d'une forêt. Aussi a-t-il été envisagé « d'ester en justice les initiateurs du projet contre ce crime d'écocide imminent » (MEcB, 2019, p. 11). Ces différentes

réactions ont porté un coup à la cohésion sociale déjà fragilisée par les conflits communautaires et l'insécurité dans le pays. Ainsi, un tel climat n'augure-t-il pas une compromission du « vivre ensemble » ?

2.3.3. Les enjeux environnementaux et urbanistiques

Les enjeux environnementaux et urbanistiques du projet de construction de l'hôpital dans la forêt de Kua sur le plan environnemental et urbanistique sont énormes et devront être pris en compte en amont du projet.

Le déclassement, même partiel d'une forêt classée, doit faire l'objet d'une étude d'impact environnemental et social. Or, selon le Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (2019), le choix des 16 ha sur le site de la forêt de Kua n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social préalable. L'ignorance ou le non-respect des textes législatifs et réglementaires en matière d'aménagement du territoire et de gestion forestière ainsi que la non-prise en compte des orientations des instruments de planification spatiale témoignent également des difficultés liées à la réalisation du projet.

En outre, un tel mépris ne peut qu'engendrer des enjeux pour l'occupation rationnelle de l'espace, la préservation des ressources naturelles ou la compensation environnementale et le développement périurbain harmonieux. En effet, il ressort que le projet dans sa conception, n'a pas pris en compte le fait que le site de Kua, en plus d'abriter la forêt, repose sur une grande nappe phréatique susceptible d'être polluée, ce qui peut avoir pour corollaires la privation de la ville en eau potable, la destruction du couvert végétal, la dégradation des sols, etc.

3. ANALYSE ET DISCUSSION

L'étude a abouti à des résultats dont l'analyse nécessite des discussions en lien avec les conclusions d'autres auteurs. Il s'agit de l'importance de la forêt classée de Kua dans la dynamique périurbaine de Bobo-Dioulasso, de la construction d'un centre de santé dans cette forêt et des enjeux majeurs qui en découlent.

Il ressort que la forêt classée de Kua joue un rôle très important pour la commune urbaine de Bobo-Dioulasso. Elle abrite le deuxième plus important réservoir d'eau naturel de la sous-région ouest-africaine et constitue un lieu de biodiversité (animale et végétale). Ce résultat rejoint celui de Yaméogo T. J. (2012, p. 11) qui relève que cette forêt constitue un périmètre de protection des ressources en eau potable de la ville et de séquestration du carbone. Toutefois, l'étude souligne que la forêt de Kua, quand bien même classée, est exposée aux enjeux liés à la péri-urbanisation et aux actions anthropiques notamment la prolifération de l'habitat spontané, l'exploitation agricole et des carrières, le

pacage du bétail, la coupe du bois vert et du bois-énergie. Cela est aussi relevé par Deronzier M. (2017, p. 64) qui note que la forêt de Kua, à l'instar des autres forêts de la commune urbaine de Bobo-Dioulasso, connaissent une forte pression anthropique du fait de la péri-urbanisation.

Ainsi, l'analyse faite sur la perception des différents acteurs relative à la construction d'un hôpital dans la forêt de Kua pose la problématique de la relation ville/nature, comme cela a été mentionné par Dellier J. (2007, p. 335). L'étude note que tous les acteurs sont unanimes sur le caractère salubre de la construction de l'hôpital, destinée à améliorer l'accès aux soins dans la sous-région, cependant le choix de l'emplacement de l'infrastructure, notamment dans la forêt de Kua, pose problème. L'analyse de la divergence des points de vue a permis de relever différents biais sur plusieurs plans.

Sur le plan institutionnel, l'autorité compétence pour entreprendre le déclassement d'une partie de la forêt de Kua est le Ministre en charge des forêts. En effet, selon l'article 30 de la loi portant Code forestier, le déclassement d'une forêt de l'État résulte d'un décret pris en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé des forêts. Aussi, selon les dispositions de l'article 3 du décret n°2017-00138/PRES/PM/MEEVCC/MATDSI/MINEFID du 22 mars 2017 portant procédures de classement, de déclassement et de changement de statut des forêts de l'État et des collectivités territoriales, l'initiative du classement ou du déclassement des forêts de l'État relève du Ministère en charge des forêts. Alors, pour le déclassement d'une partie (16 ha) de la forêt de Kua, il revient au Ministre chargé des forêts de soumettre un projet de décret de déclassement de la forêt concernée, au Conseil des Ministres pour adoption après avis du Comité national d'aménagement forestier, selon l'article 13 dudit décret. Par conséquent, l'initiative du déclassement de cette forêt n'appartient pas aux autorités de la commune de Bobo-Dioulasso, même si la forêt se trouve sur leur espace territorial. En somme, les procédures n'ont pas été respectées, ce qui fait dire que les textes législatifs et réglementaires d'aménagement du territoire et de gestion des forêts sont foulés au pied.

Sur le plan opérationnel, l'analyse a abouti à une contradiction et une méconnaissance des instruments de planification spatiale. La ville de Bobo-Dioulasso dispose de deux instruments de planification spatiale notamment le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) adopté en 2014 par le Conseil des Ministres et le Plan d'Occupation des Sols (POS) adopté en 2017 par le Conseil municipal pour l'horizon 2030.

Se référant aux articles 22 et 66 du Code de l'urbanisme et de la construction qui stipulent respectivement que les aménagements et les

constructions de toute nature doivent être localisés en fonction des orientations générales du SDAU et/ou de celles du POS de la localité, il apparaît clairement que la réalisation de tout projet d'équipements dans la ville de Bobo-Dioulasso doit se faire en conformité avec les orientations du SDAU et avec les dispositions règlementaires du POS en vigueur. Toutefois, l'analyse révèle que les deux instruments sont contradictoires en ce qui concerne la programmation des infrastructures de santé notamment l'hôpital. En effet, le SDAU projette la construction de l'hôpital à l'ouest de la ville notamment sur la route de Orodara, tandis que le POS, qui est un instrument d'opérationnalisation du SDAU, a opté pour la construction de l'hôpital à l'est précisément dans la forêt de Kua. Aussi, l'étude d'impact environnemental, réalisée en novembre 2019 en prélude au choix définitif du site d'implantation de l'hôpital, indique-t-elle que les deux instruments manquent de cohérence quant à la planification spatiale de l'infrastructure de santé de référence projetée depuis 2013, ce qui corrobore notre analyse.

En outre, malgré le processus participatif d'élaboration et d'adoption des deux instruments, il ressort que ceux-ci sont méconnus ou ignorés par les acteurs de développement en commençant par les autorités municipales qui sont pourtant chargées de la mise en œuvre des orientations. Ce constat rejoint celui fait par Deronzier M. (2017, p. 97) qui note que malgré l'existence d'un SDAU qui vise à épargner les forêts péri-urbaines de l'urbanisation, les acteurs de la commune de Bobo-Dioulasso peinent véritablement à mettre en place un développement « vert » de la ville, qui conjuguerait à la fois conservation de la biodiversité et expansion urbaine.

Il se pose encore le biais urbain et périurbain au-delà des enjeux socio-économiques et environnementaux. En effet, à quoi cela sert-il d'élaborer des instruments de planification spatiale à coût de millions de francs et ne pas respecter les orientations données ?

In fine, l'analyse des résultats pose le dilemme suivant : conserver la forêt classée ou y construire le centre de santé. La posture est d'opter pour une mixité fonctionnelle de l'espace concerné. Cette option épouse la pensée de Dugény F. (2009, p. 10) selon laquelle, partant du postulat que l'urbanisation est un phénomène irréversible, la mixité fonctionnelle de l'espace péri-urbain s'impose comme l'option idéale d'aménagement territorial. D'une façon générale, la mixité fonctionnelle est la diversification des fonctions sur un espace donné. En milieu urbain, elle désigne le fait de disposer de l'ensemble des fonctions nécessaires pour les populations en ville : résidentielles, économiques, administratives, culturelles, récréatives, de mobilité, etc. Et toujours dans la même veine, Carreiro M. M., 2008, cité par Botolisam P. et *al.* (2014, p. 262), mentionnent que la réflexion pour une ville plus durable appelle à un développement des surfaces vertes dont la gestion doit être inscrite dans un

programme de foresterie urbaine qui prend en compte la mixité fonctionnelle de l'espace. Ferland A. (2015, p. 45) abonde également dans le même sens lorsqu'il souligne qu'il faut concilier le développement urbain et la conservation de la biodiversité.

Dans la perspective de la poursuite de l'étalement urbain de Bobo-Dioulasso, la construction de l'hôpital dans la forêt de Kua peut être réalisée à condition de respecter la réglementation et les instruments de planification spatiale en vigueur. Cette affirmation corrobore celle faite par Dellier J. (2007, p. 363) qui souligne que les dimensions urbaine, environnementale, sociale devront être articulées pour la mise en œuvre du projet dans une posture de relation ville/forêt et une transition progressive, favorisant la mixité entre les deux fonctions.

Certes, il faut considérer la forêt péri-urbaine de Kua qui est classée avec ses spécificités comme décrit dans le Code forestier en établissant les règles d'une gestion propre au statut de cette forêt, mais il faut aussi admettre la multifonctionnalité de la gestion forestière qui peut aboutir à son déclassement. Ainsi, tenant compte du fait que la forêt de Kua est un site classé depuis 1936 au nom de l'État, l'occupation d'une partie de cette forêt à d'autres fins devra faire préalablement l'objet de déclassement. Le Ministre chargé des forêts devra donc soumettre au Conseil des Ministres pour adoption, un projet de décret de déclassement de la forêt concernée, après avis du Comité national d'aménagement forestier, comme souligné plus haut. Cette démarche constitue un préalable en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Tenant compte de la sensibilité socio-politique, économique et environnementale du projet, il convient de prendre un certain nombre de mesures. D'abord, il faudra veiller à la compensation des trames verte et bleue affectées à travers la prise en compte des aménagements paysagers et la protection de la nappe phréatique qui traverse la forêt afin qu'elle ne soit pas polluée. Ensuite, il faudra empêcher les populations de s'installer aux alentours du site à des fins de commerce, pour rejoindre l'analyse de Clément G. (2004) et Beatley T. (2000) cités par L'Hébreux M. (2010, p. 37) qui affirment que « plus nous offrons des choix aux utilisateurs de l'espace, plus la variété des comportements augmente ».

En outre, la mixité fonctionnelle de l'espace de la forêt de Kua qui sera affecté par le projet, devra être admise et acceptée par l'ensemble des acteurs. Cette forêt et par extension le péri-urbain, doivent « prouver leur rentabilité » pour subsister en tant qu'espace de vie et non comme résidu dans l'urbanité, comme relevé également par Dellier J. (2007, p. 38). Certes, le chemin vers une intégration territoriale durable des forêts dans la dynamique péri-urbaine semble

encore long et il n'est pas exempt d'écueils, mais le découplage de la croissance démographique, socio-économique et spatiale par rapport à la raréfaction des ressources et à la dégradation de l'environnement s'impose si l'on veut que la ville de Bobo-Dioulasso se construise de façon « durable », comme souligné par ONU-Habitat (2014, p. 210). Dans ce sens et au-delà, l'on pourrait envisager de loger sur le même site des centres de recherche dans le domaine de la santé (biologie, pharmacologie, etc.). Par exemple, le Centre Muraz et une partie de la faculté de médecine peuvent y être délocalisés pour des recherches de proximité. Une concertation entre les ministères en charge de la santé, des finances, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique peut être envisagée pour mener la réflexion dans l'objectif d'une meilleure exploitation de la forêt de Kua.

Finalement, il est important d'établir une certaine mixité des activités et des usages dans la forêt de Kua à travers la construction de l'hôpital de référence pour créer un nouvel espace péri-urbain dynamique et viable. Les investissements durs notamment les bâtiments, la voirie, les zones à paver devront s'articuler à des aménagements verts et bleus (aménagements paysagers, renforcement du couvert végétal existant par le reboisement, canalisation des eaux souterraines, etc.). La végétalisation en support de la biodiversité existante pourrait être renforcée au fil des années, ce qui permettra de compenser la perte du couvert végétal due aux investissements durs de l'hôpital.

Tout compte fait, la polémique autour du projet s'est soldée par un changement du site pour la construction de l'hôpital. Désormais, c'est le site du village de Pala, toujours à la sortie est de la ville (sur la route nationale n°1 Bobo-Dioulasso-Ouaga) et non loin de l'ancien site, qui abritera ce nouveau centre de santé sur une superficie totale de 30 hectares. Ce choix semble répondre à une meilleure territorialité pour le projet quand bien même il ne respecte toujours pas les orientations des deux instruments de planification spatiale notamment le SDAU et le POS de la commune de Bobo-Dioulasso.

CONCLUSION

Cette étude a permis de présenter la complexité de la planification et de la gestion spatiale du fait des rapports parfois divergents entre décideurs politiques, techniciens et populations locales pour la réalisation des projets d'intérêt public. À travers l'exemple de la construction d'un hôpital de référence dans la forêt de Kua à la périphérie est de la ville de Bobo-Dioulasso, on voit que la perception du projet et les préoccupations environnementales des acteurs sont plurielles et parfois contradictoires. Celles-ci sont dues à la méconnaissance des textes législatifs et réglementaires qui régissent l'aménagement du territoire et la gestion des forêts classées, au non-respect des orientations des instruments de planification urbaine notamment le SDAU et le POS dont dispose la ville, qui

du reste, sont incohérents. Il y a également l'ingérence politique qui constitue un blocage dans la mise en œuvre technique du projet.

La question et l'hypothèse de départ, ainsi que l'approche socio-spatialiste adoptée pour l'analyse, ont permis de mettre en exergue ces insuffisances. Aussi la polémique suscitée suite à l'initiative et la conduite du projet qui ont rencontré la réticence voire l'opposition de certains acteurs au sein du Gouvernement, des partis politiques, de la société civile et des populations, amène-t-elle à repenser la gestion actuelle de la planification spatiale en général et péri-urbaine en particulier. Cela tient du fait que les enjeux socio-économiques, politiques et environnementaux se posent de plus en plus avec acuité.

De cette analyse, on note que le postulat de l'étude selon laquelle la démarche du projet de construction de l'hôpital dans la forêt de Kua n'est pas en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière d'aménagement du territoire, de déclassement des forêts ainsi qu'avec les instruments de planification spatiale dont dispose la ville, est confirmée.

Tout compte fait, le projet de construction de l'hôpital dans la forêt classée de Kua est réalisable à condition de respecter la procédure suivant les textes législatifs et réglementaires et la mixité fonctionnelle des forêts péri-urbaines de façon générale. Mais la polémique suscitée a conduit au changement de site. Au regard des problèmes environnementaux actuels, est-il judicieux de mener des études poussées sur l'impact environnemental et social d'une telle infrastructure dans le souci de garantir sa viabilité et sa durabilité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOTOLISAM Polorigni, RADJI A. Raoufou et KOKOU Kouami, 2014. « Perceptions, tendances et préférences en foresterie urbaine : cas de la ville de Lomé au Togo », *European Scientific Journal* Edition vol.10, N°5, 17 p.

DELLIER Julien, 2007. *Des forêts dans la ville - Analyse du processus d'intégration par une approche territorialisée, exemples de trois agglomérations moyennes européennes : Grenoble, Limoges et Swindon*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Limoges, Sciences de l'Homme et Société, 420 p.

DERONZIER Michel, 2017. *Articulation ville/nature en Afrique de l'Ouest. Systèmes de gestion et diversité des rapports liés à la biodiversité végétale dans la ville de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*, Mémoire de Master 2, Spécialité Environnement, Développement des Territoires et Sociétés, Université de Paris, Sorbonne, 115 p.

BURKINA FASO, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DIRECTION DES FORETS, 2017. *IV^e Rapport sur l'État de l'Environnement au Burkina Faso, REEB IV, version finale*, Ouagadougou, 269 p.

DUGÉNY François, 2009. *La mixité fonctionnelle dans les quartiers en rénovation urbaine*, tome 1 : rapport de synthèse, Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, 179 p.

FERLAND Andréanne, 2015. *La conservation de la biodiversité en milieu urbain : comment aménager les villes du monde ?* Master en environnement et en écologie internationale, Université de Sherbrooke, 104 p.

MINISTERE DE LA SANTE, 2018. *Annuaire statistique de la santé*, Burkina Faso, 386 p.

MOUVEMENT ECOLOGIQUE DU BURKINA (MEcB), 2019. *Projet d'exploitation d'une partie de la forêt classée de Kua pour ériger un Centre Hospitalier universitaire de référence*, Document de position, Bobo-Dioulasso, 11 p.

ONU-HABITAT, 2014. *L'état des villes africaines, réinventer la transition urbaine*, rapport d'analyse, ONU, 278 p.

SANOU Moumouni, 1990. *L'hôpital national Sanou Souro de Bobo-Dioulasso, fonctions et impact d'une infrastructure urbaine*, au Burkina Faso, Maîtrise de géographie, Institut des Sciences Humaines et Sociales (IN.S.H.U.S), Département de Géographie, Ouagadougou, 136 p.

YAMEOGO Tégawendé Jérôme, 2012. *Réhabilitation d'écosystème forestier dégradé en zone soudanienne du Burkina Faso : impacts des dispositifs CES/DRS*, Thèse unique de doctorat en Développement rural, Spécialité : Sciences du sol, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, Institut du Développement Rural (IDR), 212 p.